

## APPEL À PROJETS - CORAM 2024

### SOUTIEN À LA R&D DES ENTREPRISES AUTO ET DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ ROUTIÈRE

#### — QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise à soutenir des projets de **recherche et de développement** structurants portés par des **entreprises de la filière automobile** et/ou des **acteurs de l'écosystème de la mobilité routière**.

Ces projets doivent s'inscrire dans l'un des grands axes suivants :

##### Véhicules zéro émission et projets structurants de la chaîne de valeur :

- ↳ Véhicules électriques, bornes de recharges, batteries,
- ↳ Modules électroniques et leurs systèmes,
- ↳ Véhicules hydrogènes leurs composants.

##### Amélioration de la performance environnementale du véhicule :

- ↳ Allègement des composants, matériaux plus respectueux pour l'environnement,
- ↳ Prolongation de la durée de vie des véhicules.

##### Autres axes permettant l'élimination des pollutions à l'usage des véhicules

##### Véhicules et services de mobilité connectés, automatisés :

- ↳ Développement de briques technologiques nécessaires (matérielles et logicielles, gestion de flotte, infrastructure, communication).

##### Systèmes et services de mobilité routière :

- ↳ Plateformes innovantes pour favoriser la mobilité partagée,
- ↳ Développement de MaaS (Mobility as a Service),
- ↳ Développement de mobilités partagées de véhicules routiers,
- ↳ Transports collectifs innovants.

##### Projets de plateformes mutualisées :

- ↳ Développement des outils logiciels et infrastructures partagés dans la gestion des mobilités douces.

Les projets peuvent être portés **individuellement**. Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Un budget minimum d'1 M€ est attendu pour les PME et les ETI, et de 4 M€ pour les Grandes Entreprises.

#### — QUELS SOUTIENS ?

Selon le niveau de maturité du projet, de la taille de l'entreprise et de la présence ou non d'un consortium, le soutien pourra représenter **de 25% à 80%** des dépenses éligibles. L'aide prendra la forme d'une **subvention exclusivement pour les PME** alors qu'une part de l'aide sera accordée en avance remboursable (minimum 25%) pour les ETI et GE.



#### BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grandes entreprise  
Acteurs publics



#### FORME DE L'AIDE

Subvention ou  
Mix subvention et avance  
remboursable pour les ETI/GE



#### INTENSITÉ DE L'AIDE

De 25% à 80%  
des dépenses éligibles



#### PÉRIODE

Jusqu'au 17 septembre 2024  
Première relève le 29 février

#### FINANCEURS



21 années  
d'expérience

150  
Collaborateurs

11 Mds€  
de projets  
financés  
depuis 2013

8 bureaux  
ouverts en  
France



**Franck  
MAUDOUX**  
Directeur  
développement